

vision et la radio. On n'aurait eu qu'à se féliciter de la nomination d'un comité mixte où les réactions du public aux propositions du Gouvernement auraient pu faire l'objet d'une étude.

J'ai voulu souligner la différence qui existe, selon moi, entre le comité des transports et communications et les deux autres comités dont il est fait mention dans la motion. Je propose qu'on ne réduise pas le nombre des membres du comité des transports dès la présente session, à cause des mesures législatives que laisse entrevoir le discours du trône. Je ne veux nullement donner à entendre, il va de soi, quelle devra être l'attitude de nos collègues à l'égard des mesures en question lorsqu'elles nous seront présentées. Nous aurons alors l'occasion de les étudier.

Je regrette qu'on n'ait pas institué un comité mixte qui étudierait le bill relatif au transport; j'espère que, si la chose est tant soit peu possible, on en formera un qui s'occupera des questions relatives à la radio et à la télévision.

**L'honorable Gray Turgeon:** Honorables sénateurs, jusqu'à ce que mon collègue d'Ottawa (l'honorable M. Lambert) eût exposé son point de vue, je n'avais pas l'intention de prendre part au débat. Le chef de l'opposition (l'honorable M. Haig), le sénateur de New-Westminster (l'honorable M. Reid) et d'autres sénateurs croient que le Sénat devrait plus souvent étudier les projets de loi en comité plénier. Lorsqu'on aura adopté la présente motion et réduit à dix-sept le nombre des membres de certains comités, il faudra, ce me semble, modifier le Règlement du Sénat afin de permettre aux sénateurs d'étudier, en comité plénier, s'ils le désirent, les rapports des comités, surtout ceux des comités dont on a réduit le nombre des membres.

**L'honorable M. Euler:** Point n'est besoin de règlement pour cela.

**L'honorable M. Haig:** C'est ce que prévoit le Règlement actuel.

**L'honorable M. Turgeon:** Il faudra alors s'assurer qu'il soit appliqué.

On a dit qu'il était loisible aux sénateurs qui ne font pas partie d'un comité d'assister à ses séances et de prendre part à la discussion; mais ils ne peuvent voter.

**L'honorable M. Euler:** C'est la règle actuelle.

**L'honorable M. Turgeon:** Naturellement, bon nombre de sénateurs n'assistent pas aux séances des comités dont ils ne sont pas membres à cause de leur inhabilité à voter.

Dans un comité de dix-sept membres, il est inévitable que la majorité en faveur d'un rapport soit faible: elle ne saurait dépasser dix-sept et pourrait bien ne pas dépasser neuf ou dix. Si le Sénat adopte comme pratique d'examiner en comité plénier les rapports des comités, surtout ceux des comités peu nombreux, nous aurons tous alors l'occasion de voter ou de les débattre à la Chambre.

L'honorable sénateur senior d'Ottawa (l'honorable M. Lambert) a signalé que bon nombre des vœux formulés devant la commission royale des transports exprimaient les sentiments des diverses régions du Canada. Il en va de même des délibérations du Sénat dont les membres sont nommés selon des divisions géographiques plutôt que d'après le chiffre de la population ou les doctrines ou affiliations politiques.

Mon collègue d'Ottawa a surtout parlé du comité des transports et communications et de celui qui est chargé d'étudier le rapport Massey. Quand ces comités présenteront leur rapport, tous les sénateurs auront l'occasion d'en débattre les divers aspects au comité plénier. De cette façon nous entendrons le point de vue des différentes régions géographiques et chaque sénateur pourra voter comme il l'entend.

Je tiens à féliciter l'honorable préopinant de la teneur de son discours et à me joindre à ceux qui ont proposé d'examiner au comité plénier les rapports des comités, surtout de ceux dont le nombre de membres sera restreint.

**L'honorable Gordon B. Isnor:** Honorables sénateurs, me serait-il permis d'exprimer brièvement mon opinion, bien qu'elle aille à l'encontre de celle du brillant sénateur de Toronto (l'honorable M. Hayden). Il va de soi que, grâce à ses connaissances juridiques, il me sert de guide sur bien des questions, mais j'ai l'impression que ni lui ni moi-même ne peut avoir complètement tort dans la façon d'aborder le sujet à l'étude.

La motion qu'a présentée le leader du Gouvernement m'intéresse au plus haut point. Je me suis dit que, le moment venu, je m'empresserais de le féliciter d'avoir rappelé, comme il l'avait fait lors de la dernière session, que le Sénat devrait travailler plus ardemment dans l'intérêt de la population. L'amélioration des comités par la réduction de leur composition d'une cinquantaine de membres à dix-sept et par la nomination de sénateurs qui s'intéressent surtout aux questions déferées à ces comités, devrait apporter les résultats que le leader souhaite.